

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 27 SEPTEMBRE 2019

N° 2019-07-11

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept septembre à quinze heures trente, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du dix-neuf septembre deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Claude AURIAS :

Délégués présents(es)

Nombre de délégués

En exercice : 27
Présents (mini 9) : 14

Nombre de voix

En exercice : 36
Présentes : 18
Exprimées par pouvoirs : 12
Total (mini 19) : 30

Quorum atteint

2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteur de 2 voix)

Mounir AARAB, Claude AURIAS

1 représentante du Conseil régional Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur

(porteuse de 2 voix)

Jacqueline BOUYAC

1 représentant du Conseil départemental de la Drôme (porteur de 2 voix)

Pierre COMBES

10 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs chacun d'1 voix)

Christian BARTHEYE, Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Rosy FERRIGNO, Myriam HUGUES, Henriette MARTINEZ, Marie-Pierre MONIER, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Ghislaine SAVIN à Mounir AARAB, Corinne MOULIN à Claude AURIAS, Eliane BARREILLE à Jacqueline BOUYAC, Marlène MOURIER à Philippe CAHN, Marcel BAGARD à Rosy FERRIGNO, Dominique GUEYTTE à Henriette MARTINEZ, Valery LIOTAUD à Marie-Pierre MONIER, Christelle RUYSSCHAERT à Pascale ROCHAS.

Délégués excusés

Pierre-Yves BOCHATON, Marc GUERIN, Jean-Jacques MONPEYSEN, Roland PEYRON

Le quorum étant atteint, Monsieur Claude AURIAS déclare la séance ouverte à 15 heures 30.

Monsieur Sébastien BERNARD est nommé secrétaire de séance.

Objet : Programme d'éducation au territoire et à l'environnement - Revalorisation du forfait des interventions pédagogiques

Le Président expose,

Le Parc naturel régional développe, depuis 2009 et la mise en place du Syndicat de préfiguration, une politique ambitieuse d'éducation au territoire et à l'environnement.

Celle-ci se retrouve dans différents axes de la Charte de territoire, notamment celui-ci : II.4.5. « Promouvoir une économie de l'éducation et de la formation à l'environnement et au développement durable ».

Pour mettre en place ce programme éducatif, le Parc s'appuie sur des intervenants spécialisés afin qu'ils animent des ateliers pédagogiques d'éducation au territoire et à l'environnement auprès de différents publics : scolaires, centres de loisirs et de vacances, grand public. Ce réseau local comptait en 2009 une douzaine de structures, on totalise désormais près de 45 signataires de la nouvelle « Charte des Baronautes ».

Pour la mise en œuvre de ce programme pédagogique, le Parc avait programmé un montant de 150€ par demi-journée pour le financement des interventions extérieures. Pour prendre en compte l'augmentation du coût de la vie et des charges des intervenants extérieurs, le Président propose de réévaluer, dans les programmes d'actions du Parc, ce montant à 175€ à compter de l'année scolaire 2019-2020.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Décide** de ré-évaluer la programmation du financement des interventions pédagogiques du programme éducation au territoire et à l'environnement à hauteur de 175 € la demi-journée.
- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



Le Président
Claude AURIAS